LES LIAISONS DANGEREUSES DU GROUPE Carrefour AVEC LA COLONISATION ISRAÉLIENNE

Note d'actualité n°4 - Avril 2026

AVANT-PROPOS

Cette note d'actualisation met à jour et complète le rapport « *Les liaisons dangereuses du groupe Carrefour avec la colonisation israélienne* » de novembre 2022, qui a alerté sur la complicité du groupe Carrefour avec de graves violations du droit international et du droit international humanitaire du fait des accords de franchise passés avec le groupe israélien de grande distribution Electra Consumer Products/ Yenot Bitan, profondément impliqué dans la colonisation du Territoire palestinien occupé (TPO). Trois notes d'actualisation , « *Carrefour intensifie ses liens avec la colonisation illégale de la Palestine* » (octobre 2023), « *Carrefour intensifie ses liens avec la colonisation illégale de la Palestine et les crimes de l'Etat d'Israël* » (mai 2024) et « *Carrefour retire ses produits des colonies israéliennes, mais reste étroitement lié à la colonisation* » (août 2024) ont révélé l'existence des liens entre le groupe Carrefour et ses magasins franchisés dans le TPO, ainsi que de nouveaux partenariats avec des banques et entreprises israéliennes impliquées dans la colonisation.

Le présent document s'attache à faire une mise au point documentée et sourcée sur l'état et l'évolution récentes des implantations des magasins de Carrefour et de ses enseignes franchisées dans le TPO. Ce document établit que, contrairement aux dénégations de la direction du groupe, Carrefour continue son développement dans les colonies illégales, alors que d'une part la Cour internationale de justice a conclu à l'illégalité de l'occupation israélienne et a rappelé les obligations de non-assistance des États tiers, y compris pour les entités sous leur juridiction, et que la gravité des violations israéliennes est maintenant à un niveau jamais atteint (colonisation de peuplement et nettoyage ethnique en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, anéantissement de la bande de Gaza qualifiée de génocidaire par les plus hautes instances internationales et par les ONG de droits de l'homme). Le document conclut par les recommandations des organisations signataires.

SOMMAIRE

1. Contexte **p.4**

2. Enseigne Carrefour dans la colonie de Neve Ya'akov à Jérusalem-Est **p.6**

3. Enseigne Carrefour dans la colonie Maccabim à Modi'in **p.7**

4. Plateforme de livraison de commandes en ligne Shuk Mehadrin **p.8**

5. Poursuite de l'expansion de Carrefour en Israël **p.9**

6. Conséquences dans les pays arabes **p.10**

7. Recommandations **p.11**

Annexes

Annexe 1 - Franchises et enseignes **p.12**

Annexe 2 - Passage de deux franchisés dans le TPO sous enseigne Carrefour **p.12**

Annexe 3 - Les franchisés de Carrefour dans le TPO **p.16**

Association France Palestine Solidarité

AL-HAQ

Confédération Générale du Travail (CGT)

Union Syndicale Solidaires

Confédération Générale du Travail
Fédération Commerce Services

Ligue des droits de l'Homme (LDH)

Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine

1. CONTEXTE

Malgré une juridiction internationale de plus en plus explicite, le groupe Carrefour s'enfonce dans ses relations complices avec l'entreprise de colonisation israélienne.

Depuis la publication du premier rapport *« Les liaisons dangereuses du groupe Carrefour avec la colonisation israélienne »* le 16 novembre 2022 [1], on constate que le groupe Carrefour ne fait qu'approfondir ses liens avec la colonisation israélienne du Territoire palestinien occupé (TPO), alors que celle-ci s'intensifie gravement, et que le contexte politico-juridique est de plus en plus clair sur les obligations qui s'imposent à l'encontre de cette politique de colonisation, d'occupation illégale et d'apartheid.

L'objet de ce document est d'exposer ces évolutions constatées depuis notre dernière mise à jour d'août 2024 [2].

1 AFPS, Al-Haq, CGT, Fédération CDS CGT, LDH, PFP, Solidaires, Les liaisons dangereuses du groupe Carrefour avec la colonisation israélienne, 16 novembre 2022, www.france-palestine.org/Rapport-Les-liaisons-dangereuses-du-groupe-Carrefour-avec-la-colonisation

2 AFPS, CGT, Fédération CDS CGT, LDH, PFP, Solidaires, Carrefour retire ses produits des colonies israéliennes, mais reste étroitement lié à la colonisation, août 2024, www.france-palestine.org/IMG/pdf/note_actu_vdef.pdf

Le 19 juillet 2024, la Cour internationale de Justice (CIJ) ayant établi dans un avis consultatif majeur[3] que *« la présence continue d'Israël dans le Territoire palestinien occupé était illicite »* , elle a statué que *« Israël est dans l'obligation de mettre un terme à ces faits illicites. »*, et exigé que *« tous les colons des colonies de peuplement existantes soient évacués »*. La Cour a également confirmé que *« tous les États sont dans l'obligation »* de *« ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par la présence continue de l'État d'Israël dans le Territoire palestinien occupé »*, et de *« ne pas entretenir de relations économiques ou commerciales avec Israël qui seraient de nature à renforcer la présence illicite de ce dernier dans ce territoire. »*. Elle demande en outre à tous les États de *« prendre des mesures pour empêcher les échanges commerciaux ou les investissements qui aident au maintien de [cette] situation illicite »*. Les modalités d'application de cet avis ont été traduites dans la résolution A/RES/ES-19/24 de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) du 18 septembre 2024[4]. Cette résolution stipule en particulier que les États doivent *« prendre des mesures pour que leurs nationaux et les sociétés et entités relevant de leur juridiction, ainsi que leurs autorités, s'abstiennent de tout acte qui… constituerait une aide ou une assistance au maintien de cette situation »*.

Cet avis formulé par la plus haute autorité judiciaire de l'ONU et les recommandations de son Assemblée générale auraient dû amener les États à prohiber purement et simplement le commerce avec les colonies israéliennes et à imposer aux entreprises de leur pays respectif de cesser toute activité économique en lien, même indirect, avec la colonisation.

Toutefois, sans attendre les directives de l'État dont elles relèvent, les entreprises auraient dû répondre à leur obligation de devoir de vigilance selon la loi française du 27 mars 2017, qui les oblige notamment à s'assurer que leurs activités n'affectent pas les droits humains. En effet, l'avis de la CIJ s'étend aussi longuement sur les multiples atteintes de l'occupation israélienne aux droits fondamentaux des Palestiniens, avec une colonisation qui explose dans un contexte de violence exacerbée[5], et la responsabilité des entreprises qui y participent (dont celle de Carrefour) a été spécifiquement dénoncée dans le rapport A/HRC/59/23 de la Rapporteuse spéciale des Nations unies F. Albanese[6].

Rappelons qu'en juillet 2011, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a endossé les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme[7] publiés par le groupe de travail des Nations unies sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises[8] et qu'en 2014, il en a demandé l'application aux colonies israéliennes dans le TPO[9]. Ce texte rappelle que les entreprises opérant dans des zones touchées par des conflits doivent faire preuve d'une diligence raisonnable accrue en matière de droits de l'homme et éviter de contribuer à des violations des droits de l'homme, ***« liées à leurs activités, produits ou services par leurs relations commerciales, même si elles n'ont pas contribué à ces incidences ».*** Or ces violations ne peuvent plus maintenant être ignorées. Ce document précise aussi que dans les ***« situations dans lesquelles l'entreprise n'a pas le pouvoir de prévenir ou d'atténuer les incidences négatives […] elle devrait envisager de mettre un terme à la relation ».***

Force est de constater que plus d'un an après la publication de l'avis consultatif de la CIJ, la France n'a pas pris la moindre mesure pour répondre à ses obligations et que le groupe Carrefour, bien loin de se conformer à ses obligations renforcées par cet avis, a approfondi de manière très importante ses activités en lien avec la colonisation. Par ailleurs, le groupe Carrefour a également renforcé de manière ostentatoire sa présence sur le territoire israélien au moment où la commission d'un génocide par Israël contre le peuple palestinien à Gaza a été établi par la Commission d'enquête Indépendante du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, ainsi que par les plus grandes ONG internationales, palestiniennes et israéliennes[10].

---

3 CIJ, Avis consultatif « Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans la Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, 19 juillet 2024, www.icj-cij.org/index.php/fr/node/204160

4 Résolution A/RES/ES-10/24 de l'AGNU concernant l'avis consultatif de la CIJ du 19 juillet 2024, 18 septembre 2024, https://docs.un.org/fr/A/RES/ES-10/24

5 Rapport S/2025/807 du Secrétaire général au CS de l'ONU, *« Application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité »*, 11 décembre 2015, https://docs.un.org/fr/S/2025/807 ;
Orient XXI , L'extension territoriale d'Israël depuis octobre 2023, 05 mars 2026, https://orientxxi.info/L-extension-territoriale-d-Israel-depuis-octobre-2023

6 Rapport A/HRC/59/23, D'une économie d'occupation à une économie de génocide, 02 juillet 2025, www.ohchr.org/fr/documents/country-reports/ahrc5923-economy-occupation-economy-genocide-report-special-rapporteur

7 Résolution A/HRC/RES/17/4 du HCDH, Les droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises, 06 juillet 2011, https://docs.un.org/fr/a/hrc/res/17/4

8 HCDH de l'ONU, Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droit de l'homme, mise en œuvre du cadre de référence *« Protéger, respecter et réparer »*, 2011, www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf

9 Résolution A/HRC/RES/17/4 du HCDH, Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et le Golan syrien occupé, 11 avril 2014, https://docs.un.org/fr/a/hrc/res/17/4

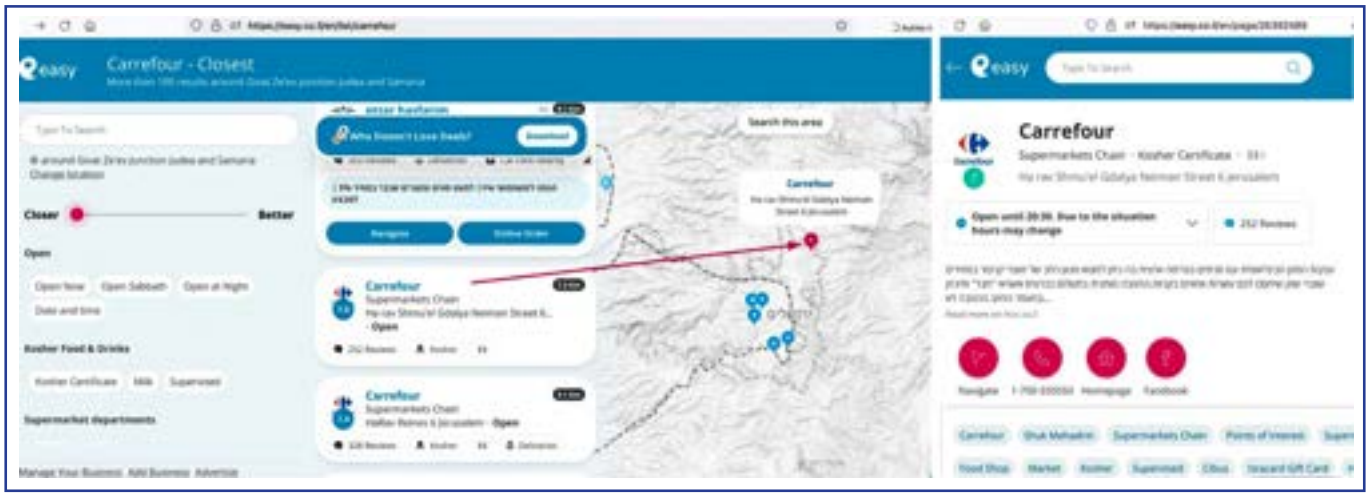
10 https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session60/advance-version/a-hrc-60-crp-3.pdf ;
https://www.hrw.org/news/2024/12/19/israels-crime-extermination-acts-genocide-gaza ;
https://www.amnesty.fr/actualites/rapport-genocide-palestiniens-gaza-commis-par-etat-israel ;
https://www.btselem.org/publications/202507_our_genocide ;
https://www.phr.org.il/en/genocide-in-gaza-eng/ ;
https://pchrgaza.org/wp-content/uploads/2025/08/Voices-of-the-Genocide-EN-1.pdf ;
https://www.alhaq.org/publications/25846.html

2. ENSEIGNE CARREFOUR DANS LA COLONIE DE NEVE YA'AKOV À JÉRUSALEM-EST

Carrefour a transformé en 2024 un magasin franchisé en magasin à l'enseigne Carrefour dans la colonie de Neve Ya'akov à Jérusalem-Est

Selon Ashdod Cafe , un site d'information israélien francophone, *« En seulement une année, Carrefour est devenu un acteur majeur du marché de la grande distribution en Israël, avec 105 magasins en activité et des projets d'expansion ambitieux. Cette semaine [1ère semaine de novembre 2024, ndlr], la chaîne a ouvert trois nouveaux magasins, dont un dans le quartier ultra-orthodoxe de Neve Ya'akov à Jérusalem, soulignant ainsi sa volonté de toucher tous les secteurs de la société israélienne ».*[11]

En réalité, ce *« nouveau magasin »* avait déjà été identifié comme l'un des franchisés Carrefour présents dans le TPO. Mais il était resté sous l'enseigne Shuk Mehadrin depuis la signature du partenariat avec Electra Consumer Products en 2023 (pour la différence entre franchise et enseigne, *voir Annexe1).* Il a donc été transformé en un **Carrefour Market.** C'est-à-dire officiellement passé sous enseigne Carrefour, et répertorié comme tel dans la liste des magasins Carrefour[12] et sur son site dédié[13], bien qu'il tente de se dissimuler derrière son ancienne enseigne *(détails dans l'Annexe 2).*



Capture d'écran du 14 mars 2026 © AFPS

Identification comme enseigne Carrefour de la succursale Shuk Mehadrin de Neve Ya'akov.
A gauche, liste des franchisés autour de Jérusalem-Est. Sur la carte associée, en bleu : magasins à Jérusalem-Ouest en Israël, en rouge : magasin à Jérusalem-Est annexé, identifié comme enseigne Carrefour (Copie d'écran du 14 mars 2026 de la page https://easy.co.il/en/search/carrefour). En pointillés gris foncé/gris clair la ligne verte d'armistice de 1949/la limite municipale de Jérusalem-Est annexé. A droite, fiche descriptive de cette enseigne Carrefour sur le même site.

Il est indispensable de rappeler l'importance de la colonie Neve Ya'akov dans la colonisation de Jérusalem-Est.

« Neve Ya'akov a été créée en 1972 sur des terres illégalement expropriées par les autorités d'occupation israéliennes en avril 1968 et en août 1970. Les terres saisies appartenaient à deux villes palestiniennes voisines, Beit Hanina (551 dunams) et Al-Ram & Dahiyeh Al-Barid (315 dunams), en plus des terres saisies dans le village de Hizma à l'est (385 dunams).

La nouvelle colonie a été construite pour absorber les nouveaux immigrants sionistes venus de l'étranger. Beaucoup d'entre eux venaient de pays anglophones, notamment des sionistes américains, suivant les plans présentés par le leader du Kach, le rabbin Meir Kahane [...]. Neve Ya'akov, ainsi que les colonies voisines de Jérusalem-Est telles que Ramot, Pisgat Ze'ev et Pisgat Amir, ont joué un rôle essentiel dans le plan stratégique d'Israël visant à créer une ceinture de colonies exclusivement juives dans le nord de la ville occupée, afin d'étouffer les quartiers palestiniens en mettant fin à la contiguïté territoriale entre eux et d'ainsi empêcher toute expansion naturelle potentielle de ces quartiers à l'avenir. ***Neve Ya'akov, ainsi que d'autres colonies de Jérusalem-Est, ont servi l'objectif direct de fragmenter et de diviser la ville occupée »***[14]

---

11 AshdodCafe.com, Carrefour renforce sa présence en Israël en élargissant son offre à différents secteurs de la société., 06 novembre 2024, www.ashdodcafe.com/2024/11/06/carrefour-renforce-sa-presence-en-israel-en-elargissant-son-offre-a-differents-secteurs-de-la-societe/

12 https://easy.co.il/en/list/carrefour, dernière consultation 14 mars 2026

13 https://easy.co.il/en/page/26392489, dernière consultation 14 mars 2026

14 Mondoweiss, Contextualizing the shooting in Neve Ya'akov, 02 février 2023, https://mondoweiss.net/2023/02/contextualizing-the-shooting-in-neve-yaakov, traduction française : https://www.france-palestine.org/Contextualiser-la-fusillade-de-Neve-Yaakov?

3. ENSEIGNE CARREFOUR DANS LA COLONIE MACCABIM À MODI'IN

Carrefour a transformé en 2025 un autre magasin franchisé en magasin à l'enseigne Carrefour dans un quartier de colonisation à Modi'in-Maccabim-Reut

Il s'agit de l'ancien magasin franchisé sous l'enseigne Mega Ba'ir situé dans le quartier Maccabim de Modi'in-Maccabim-Reut. Bien que Modi'in soit une ville israélienne, implantée en majeure partie en territoire israélien, le quartier de Maccabim se trouve sur des terres situées à l'est de la ligne verte d'armistice dans une zone de Cisjordanie démilitarisée en 1949, mais occupée par Israël depuis lors *(voir carte page 8)*. Ce quartier ne fait donc pas partie du territoire reconnu *de facto* comme Israël par la communauté internationale, ainsi que l'a rappelé l'Union européenne en l'excluant du bénéfice des franchises d'importation réservé aux produits israéliens[15], et il est donc effectivement une colonie en territoire illégalement occupé.

Ce magasin franchisé, répertorié sur plusieurs sites de recherche comme un magasin Mega Ba'ir jusqu'en 2024, apparaît maintenant dans la liste des distributeurs de l'enseigne Carrefour en Israël[16], et c'est désormais un **Carrefour City** inauguré début janvier 2025[17] et pleinement assumé.[18] (*voir aussi Annexe 2*)



Présentation du Carrefour City (ex Mega Ba'ir) du quartier de colonisation de Maccabim à Modi'in-Maccabim-Reut sur une application de la ville[19].



Entrée du Carrefour City et produits Carrefour en rayon (02 novembre 2025). © *Permission du photographe*

---

15 The Times of Israel, For the first time, EU puts Modi'in outside of Israel, 12 août 2012, https://www.timesofisrael.com/for-the-first-time-eu-declares-portion-of-modiin-municipality-not-israel/; Haaretz, European Union: Parts of Modi'in Do Not Belong to Israel, 14 août 2012, https://www.haaretz.com/2012-08-14/ty-article/eu-part-of-modiin-isnt-israel/0000017f-ed65-ddba-a37f-ef6faf060000 ; Commission européenne, Liste des localités israéliennes dont les produits sont non-éligibles à la franchise d'importation dans l'UE, 23 octobre 2025, https://taxation-customs.ec.europa.eu/document/download/7b0df9b7-cbdb-48aa-a98f-172ae9513336_en

16 https://easy.co.il/en/list/carrefour, dernière consultation 14 mars 2026

17 The Jerusalem Post, The network that broke a world record – specifically in Israel, 08 juin 2025, https://www.jpost.com/consumerism/consumer-news/article-835829

18 Application ville de Modi'in, https://modiinapp.com/en/page/217/mega-ba-irmaccabim-renanim-center-branch, Fiche *« Carrefour Maccabim »*, https://easy.co.il/en/page/27320677, dernières consultations 20 mars 2026.

19 Application ville de Modi'in, https://modiinapp.com/en/page/217/mega-ba-irmaccabim-renanim-center-branch, dernière consultation 20 mars 2026

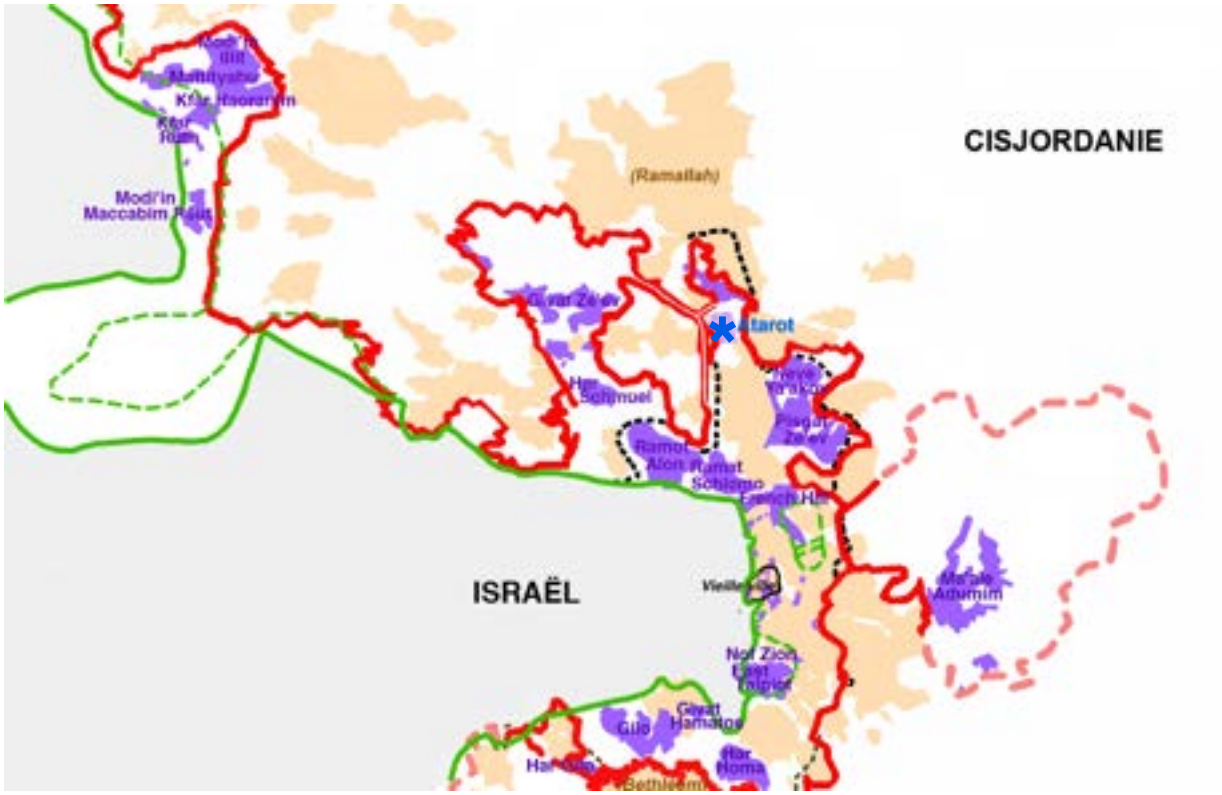
4. PLATEFORME DE LIVRAISON DE COMMANDES EN LIGNE SHUK MEHADRIN

Un partenaire franchisé de Carrefour possède une plateforme de livraison de commandes en ligne dans le quartier d'Atarot à Jérusalem-Est illégalement annexé

L'enseigne Shuk Mehadrin, propriété du groupe Yenot Bitan franchisé de Carrefour, possède une plateforme logistique pour les livraisons de commandes en ligne sur les zones de Jérusalem et de ses environs en Cisjordanie occupée qui n'avait pas été jusqu'ici identifiée.

Cette plateforme est située dans la zone industrielle d'Atarot, un quartier palestinien de Jérusalem-Est en cours de colonisation massive[20]. Le périmètre des livraisons autour d'Atarot recouvre Jérusalem-Est, ainsi que des régions voisines en Cisjordanie. **Il s'avère que sont effectivement desservies par cette plateforme Shuk Mehadrin toutes les grandes colonies de Jérusalem-Est annexé, les blocs de colonies des enclaves de Modi'in Illit et de Givat Ze'ev, et la colonie de Ma'ale Adumim en Territoire palestinien occupé[21].**

Une recherche fine rue par rue indique que certains quartiers palestiniens de Jérusalem-Est sont aussi desservis, mais dans ce cas seulement partiellement, peut-être au bénéfice des nombreux avant-postes de colonisation israélienne qui envahissent ces quartiers palestiniens. D'autres ne le sont pas du tout bien que situés au voisinage de colonies desservies (par exemple Beit Iksa contigü de Ramot Alon, ou Beit Safafa coincé entre Gilo et Givat Hamatos). **Outre le fait principal d'être un outil au service de la colonisation, cette plateforme pratique accessoirement une politique de discrimination envers les habitants palestiniens, assimilable à de l'apartheid.**



Colonies desservies par la plateforme de commande en ligne Shuk Mehadrin © *AFPS*

- *Colonies israéliennes desservies par la plateforme de commande en ligne*
- ✱ *Plateforme de commande en ligne Shuk Mehadrin d'Atarot*
- *Quartiers d'habitat palestinien*
- *Ligne d'armistice de 1949*
- *Mur de Séparation*
- *Limite municipale de Jérusalem-Est annexée.*

---

20 Peace Now, Advancing a Massive Settlement Between Jerusalem and Ralmallah, 15 décembre 2025, https://peacenow.org.il/en/atarot-advancing-a-massive-settlement-between-jerusalem-and-ramallah ; traduction française : https://www.france-palestine.org/Atarot-L-avancee-d-une-vaste-colonie-entre-Jerusalem-et-Ramallah

21 Mehadrin on line Delivery Times and Areas, https://www.mehadrinonline.co.il/retailer/times; dans cette page cliquez sur [image] pour langue anglaise, dernière consultation 20 mars 2026

5.POURSUITE DE L'EXPANSION DE CARREFOUR EN ISRAËL

En Israël, Global Retail C.I. Ltd (Carrefour Israel) poursuit son expansion et monte en gamme, malgré l'intensification de la colonisation et de la violence dans le TPO

Après avoir achevé la rénovation de ses quelques 150 magasins franchisés Yenot Bitan et leur conversion au format Carrefour en 2024, **le groupe Carrefour** ouvre de nouveaux supermarchés, et **il vient d'ouvrir ses 4 premiers hypermarchés en Israël** (Afula, Netivot, Jérusalem, et Ofakim) sur des surfaces de 3 000 – 4 000 m² [22] et avec des standards *« qui rappelle[nt] les aménagements grandioses des magasins Carrefour à Dubaï et en Europe »*. [23]

L'hypermarché de Jérusalem, en particulier, dans le quartier de Talpiot a été inauguré en grandes pompes, en présence du rabbin du Mur Occidental et de centaines de résidents et d'invités de marque [24]. Cette publicité autour de l'ouverture d'un très grand magasin Carrefour en Israël en septembre 2025, alors que ce qui est de plus en plus admis comme un génocide contre le peuple palestinien se poursuit à Gaza et que le nettoyage ethnique explose en Cisjordanie occupée, pourrait être considérée comme une forme d'appui apporté par le groupe Carrefour à la politique criminelle de l'État d'Israël. Ainsi que l'établit la Rapporteuse spéciale de l'ONU pour le Territoire palestinien occupé: *« le maintien de relations commerciales normales avec le pays malgré ses violations systématiques des droits humains et du droit humanitaire - qui vont aujourd'hui jusqu'au génocide – a pour effet de légitimer et de soutenir son régime d'apartheid »*. [25]

Par ailleurs, l'investissement consenti pour les trois premiers de ces hypermarchés est estimé à environ 20 millions de shekels (~ 5 millions d'euros) [26]. On peut raisonnablement penser que cette nouvelle expansion, loin d'amener à la rupture des liens financiers demandée par nos organisations [27], a nécessité des emprunts supplémentaires auprès des banques qui ont soutenu les conversions/rénovations des premiers magasins, soit les banques Hapoalim, Leumi, Israël Discount, et Mezrahi Tehafot, toutes quatre inscrites sur la liste de l'ONU des entreprises impliquées dans la colonisation [28].



Magasin Carrefour Hyper de Jérusalem
Source : Google Maps - Photo: Carrefour Hyper - Talpiot Jérusalem.

---

22 The Jerusalem Post, Expansion and acquisitions: Carrefour opens four new branches within a month, 23 août 2025, https://www.jpost.com/consumerism/article-864734

23 The Jerusalem Post, Carrefour opens a giant hypermarket in Netivot: A Dubai-style shopping experience, 18 september 2025, https://www.jpost.com/consumerism/article-867379

24 I24News, Carrefour inaugure un hypermarché au coeur de Jérusalem, son 150e magasin en Israël, 11 septembre 2025, https://www.i24news.tv/fr/actu/economie/artc-carrefour-inaugure-un-hypermarche-au-coeur-de-jerusalem-son-150e-magasin-en-israel;

25 Rapport A/80/492 de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Francesca Albanese, présenté à l'AGNU, Le génocide à Gaza : un crime collectif, 20 octobre 2025, https://docs.un.org/fr/A/80/492

26 The Jerusalem Post, Expansion and acquisitions: Carrefour opens four new branches within a month, 23 août 2025, https://www.jpost.com/consumerism/article-864734

27 AFPS, CGT, Fédération CDS CGT, LDH, PFP, Solidaires, Carrefour retire ses produits des colonies israéliennes, mais reste étroitement lié à la colonisation, août 2024, https://www.france-palestine.org/IMG/pdf/note_actu_vdef.pdf

28 Rapport du Haut-Commissaire des Nations unies pour les droits humains, 26 septembre 2025, https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session60/advance-version/a-hrc-60-19-aev.pdf

6. CONSÉQUENCES DANS LES PAYS ARABES

Carrefour subit, dans les pays arabes, les conséquences de sa politique de complicité avec la colonisation israélienne

La holding émiratie géante Majid Al Futtaim qui possède, entre autres, des chaînes de distribution alimentaire, a conclu en 1995 un contrat de franchise avec le groupe Carrefour pour le Moyen-Orient et l'Afrique du nord (MENA) et jusqu'à l'Asie centrale. Elle gère et développe à ce titre des supermarchés et des hypermarchés sous l'enseigne Carrefour dans toute la région MENA (Emirats arabes unis, Arabie saoudite, Bahreïn, Koweit, Jordanie, Egypte, Liban,...)[29]. Au Moyen-Orient ses succursales Carrefour font face à des campagnes de boycott des populations arabes, solidaires de la cause palestinienne et sensibles aux liens de Carrefour avec des entreprises israéliennes opérant dans les colonies en Cisjordanie occupée. Depuis le déclenchement de la guerre génocidaire à Gaza, ce mouvement de désaffection s'est accentué au point que le franchisé de Carrefour a fermé depuis un an la chaîne en Jordanie, à Oman, au Koweït et à Bahreïn[30]. La nature de sanction de cette fuite des clients est claire : la demande existant toujours, Majid Al Futtaim a réouvert sous sa propre marque, HyperMax, les magasins fermés, et un employé témoigne *« Presque tous nos clients avaient cessé de venir »*. Depuis le changement d'enseigne, *« je vois davantage de clients »*.

Le mouvement BDS revendique un grand succès, tandis que certains attribuent la fermeture des enseignes Carrefour à un *« recentrage géographique des activités du distributeur français en raison de la "détérioration de sa santé financière", qui l'a conduit à quitter certains pays »*[31].

On ne peut que comparer cette situation à celle qui avait conduit la société Veolia à quitter en 2015, non seulement le TPO, mais même Israël, à la suite de la conjonction de ses problèmes financiers qui l'obligeaient à abandonner une partie de ses activités et de la pression internationale des mouvements de défense du peuple palestinien liée à son implication dans le projet de tramway de Jérusalem.

Ainsi, malgré une juridiction internationale de plus en plus explicite dans la condamnation de l'occupation, de l'apartheid et de la colonisation du territoire palestinien par Israël et dans la dénonciation de ses soutiens, et malgré les demandes répétées de la société civile, le groupe Carrefour s'enfonce dans ses relations complices avec l'entreprise de colonisation :

En contradiction absolue avec les déclarations du PDG de Carrefour à l'Assemblée générale du groupe le 28 mai 2025 (*« il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de magasins Carrefour dans un territoire occupé », c'est « interdit dans les contrats de franchise »*[32]), 2 enseignes Carrefour (un Carrefour Market et un Carrefour City) ont donc été ouvertes depuis plus d'un an en Territoire palestinien occupé, en plus des 6 autres magasins franchisés toujours en activité sous leur propre enseigne *(Annexe 3)*.

Il y a en outre dans le TPO une plateforme logistique de livraison de commandes en ligne de Shuk Mehadrin (appartenant au groupe franchisé Yenot Bitan) nouvellement identifiée, qui dessert les grosses colonies d'une vaste région proche de Jérusalem en Territoire palestinien occupé ou illégalement annexé.

En pleine guerre génocidaire à Gaza, et en pleine explosion de la colonisation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, Carrefour n'a pas hésité à franchir un nouveau cap dans son implantation en Israël. En ouvrant, à grand renfort de publicité, ses premiers hypermarchés, il signifie, à tout le moins, son désintérêt manifeste pour le respect du droit international et des droits humains.

Enfin, il est vraisemblable que loin de rompre ses liens avec les banques Hapoalim, Leumi, Israël Discount, et Mezrahi Tehafot, le groupe Carrefour ne les ait renforcés.

---

29 Wikipedia, Majid Al Futtaim Group, https://en.wikipedia.org/wiki/Majid_Al_Futtaim_Group

30 France 24, Carrefour disparaît de certains pays arabes, le mouvement de boycott revendique une victoire, 03 octobre 2025, https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20251003-carrefour-dispara%C3%AEt-de-certains-pays-arabes-le-mouvement-de-boycott-revendique-une-victoire

31 Ibid

32 BFMBusiness, *«Une stricte neutralité politique»*: le patron de Carrefour s'explique sur la présence du groupe en Israël, 28 mai 2025, https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/une-stricte-neutralite-politique-le-patron-de-carrefour-s-explique-sur-la-presence-du-groupe-en-israel_AD-202505280526.html

7. RECOMMANDATIONS

Les organisations signataires sont engagées pour le désinvestissement des entreprises et/ou institutions impliquées dans l'occupation illégale, l'apartheid et la colonisation du territoire palestinien. Elles plaident également pour l'adoption par l'État français de sanctions à l'égard d'Israël pour ses violations du droit international.

Dans ce cadre, la demande de nos organisations reste, plus que jamais, d'actualité : **le groupe Carrefour doit mettre fin à l'ensemble des accords qu'il a conclus pour s'implanter en Israël, car ces accords reposent sur des partenariats avec des entreprises impliquées dans la colonisation** qui constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité au regard du droit international.

Le groupe Carrefour doit aussi mettre fin à son implication directe dans l'entreprise de colonisation comme exigé par les plus hautes instances internationales alors que les éléments nouveaux apportés dans cette note d'actualité montrent, contrairement aux déclarations de Carrefour, non seulement que ses marques franchisées perdurent dans les colonies et y développent de nouvelles activités, mais que certains magasins y ont été transformés en enseignes Carrefour, malgré le contexte de renforcement forcené de la colonisation et la guerre génocidaire menée contre le peuple palestinien à Gaza.

En tout état de cause, l'État français, premier acteur responsable, en droit international, de réguler les activités des entreprises sous sa juridiction - comme l'ont confirmé l'avis consultatif de la CIJ du 19 juillet 2024 et la résolution de l'AGNU du 18 septembre 2024 - doit adopter d'urgence des mesures empêchant les échanges commerciaux et les investissements aidant au maintien de la présence illicite d'Israël sur le Territoire palestinien occupé.

ANNEXE 1 - FRANCHISES ET ENSEIGNES

Une enseigne désigne la marque commerciale et l'identité visuelle d'un réseau de boutiques ou de points de vente d'une entreprise commerciale. Visuellement, l'enseigne englobe le nom, le logo, et l'univers graphique de la marque, utilisés dans les moyens de communication et apposés sur le bâtiment. La franchise, quant à elle, constitue un contrat commercial complet entre un franchiseur et un franchisé, travailleur indépendant ou autre enseigne. Ce partenariat inclut la transmission du savoir-faire, l'accompagnement opérationnel, éventuellement la possibilité d'utilisation de l'enseigne et la vente de produits du franchiseur, en contrepartie d'un droit d'entrée et d'une redevance, ainsi que le respect d'un cahier des charges précis. Le franchisé bénéficie de la notoriété de l'enseigne tout en restant juridiquement indépendant. Qu'un franchisé adopte l'enseigne de son franchiseur (ce qui n'est pas automatique) n'est donc pas un changement de statut juridique, mais une indication d'intégration plus grande à la marque commerciale et une adhésion publique à l'identité du franchiseur.

Dans le cas présent, le groupe Carrefour a signé en mars 2022 un contrat de franchise avec les entreprises Electra Consumer Products et sa filiale Yenot Bitan (propriétaire des marques/enseignes Yenot Bitan, Mega Ba'ir et Shuk Mehadrin) concernant ses magasins de proximité et supermarchés, installés pour la plupart en Israël et quelques-uns dans le TPO. Ces magasins étaient identifiés visuellement par les enseignes de ces trois chaînes de magasins. Petit à petit, Carrefour Israël (maintenant Global Retail C.I. Ltd*)* a rénové ces boutiques et les a fait passer sous enseignes du groupe Carrefour (qui ont toutes en commun le logo Carrefour), y compris par l'apposition d'enseignes Carrefour Market ou Carrefour City sur leur bâtiment. Fin 2025, l'ensemble des magasins franchisés sur le territoire d'Israël étaient passés sous l'une ou l'autre des enseignes du groupe Carrefour.

Au contraire, les 10 magasins de la chaîne identifiés dans le TPO (ramenés à 8 depuis) sont restés, depuis la mise en place du contrat de franchise, discrets sur leurs liens avec le groupe Carrefour en dehors de la succursale de Modi'in-Maccabim-Reut transformée en Carrefour City en 2025 (bien que la présence de produits Carrefour ait été constatée dès l'été 2023 dans un magasin Yenot Bitan de la colonie d'Ariel, produits retirés en 2024 sur demande de leur hiérarchie à la suite des campagnes menées en France ; et que le magasin Bitan Market de Maale Adumim ait publié en janvier 2024 une offre d'emploi au nom du groupe Carrefour avec son visuel).

ANNEXE 2 - PASSAGE DE DEUX FRANCHISÉS DANS LE TPO SOUS ENSEIGNE CARREFOUR

Deux des franchisés en Territoire palestinien occupé, présentés aux paragraphes 2 et 3 de ce document, ont depuis 2024 réalisé leur passage sous enseigne Carrefour, mais d'une façon très différente.

L'un est le magasin de la chaîne franchisée Mega Ba'ir du quartier Maccabim de Modi'in-Maccabim-Reut, situé au-delà de la ligne d'armistice de 1949 dans une zone démilitarisée du TPO qu'Israël a occupé illégalement. Il était anciennement sous enseigne de cette chaîne. En janvier 2025, il passe sous enseigne Carrefour en médiatisant ce changement[33], et en se revendiquant dès lors comme *« La succursale Maccabim de la chaîne de supermarchés française Carrefour »* avec le logo Carrefour[34]. Il arbore l'enseigne Carrefour City sur toutes ses façades comme à l'intérieur, et vend de nombreux produits Carrefour dans ses rayons labellisés *« Carrefour »*, encore documentés lors d'une visite sur place en novembre 2025 (voir aussi photos au §3).

33 The Jerusalem Post, The network that broke a world record – specifically in Israel, 08 juin 2025, https://www.jpost.com/consumerism/consumer-news/article-835829

34 Application ville de Modi'in, https://modiinapp.com/en/page/217/mega-ba-irmaccabim-renanim-center-branch, dernière consultation 20 mars 2026



Une photo de l'ouverture de l'enseigne Carrefour à Modi'in-Maccabim-Reut illustre un article du Jerusalem Post sur le développement du réseau de magasins Carrefour en Israël[35].



Outre son enseigne extérieure (voir aussi §3), la succursale de Modi'in Maccabim Reut arbore son enseigne Carrefour partout dans le magasin
©Permission du photographe

L'autre, magasin du franchisé Shuk Mehadrin dans la colonie de Neve Ya'akov à Jérusalem-Est annexé illégalement, et qui a porté cette enseigne depuis de nombreuses années (voir montage chronologique ci-dessous), devient un **Carrefour Market** en novembre 2024 selon un article paru le 06/11/2024[36]. Mais il semble avoir des difficultés à assumer ce passage. Ainsi, les sites https://easy.co.il/en/search/shukmehadrin et https://easy.co.il/en/list/carrefour qui identifient les succursales de la chaîne Shuk Mehadrin, et les enseignes Carrefour, respectivement, indiquent tous deux le magasin de Neve Ya'akov comme une enseigne Carrefour pendant toute l'année 2025, jusqu'au 14 novembre au moins (date de la dernière consulation en 2025). La fiche du magasin https://easy.co.il/en/page/26392489 sur laquelle ils renvoient, le caractérise alors comme *« Carrefour Supermarkets Chain »* avec le logo de *Carrefour.* En 2026, et jusqu'au 12 mars 2026, la même recherche sur https://easy.co.il/en/list/carrefour identifie toujours le magasin de Neve Ya'akov parmi les points de vente de Carrefour, mais il est alors présenté sous le nom et avec le logo de sa chaîne Shuk Mehadrin. La fiche du magasin (toujours sous le même lien https://easy.co.il/en/page/26392489) le décrit maintenant comme *« Shuk Mehadrin Supermarkets Chain »* avec le logo de Shuk Mehadrin, faisant en apparence disparaître le lien établi entre le magasin et le groupe Carrefour. Pourtant le texte sur la fiche du magasin propose très clairement les produits et les services du groupe Carrefour, mais en hébreu… révélant ainsi la réalité de sa relation avec l'enseigne Carrefour. Le 14 mars 2026, le magasin est redevenu une enseigne Carrefour sur ces 2 pages.

35 The Jerusalem Post, The network that broke a world record – specifically in Israel, 08 juin 2025, https://www.jpost.com/consumerism/consumer-news/article-835829

36 AshdodCafe.com, Carrefour renforce sa présence en Israël en élargissant son offre à différents secteurs de la société, 06 novembre 2024, https://www.ashdodcafe.com/2024/11/06/carrefour-renforce-sa-presence-en-israel-en-elargissant-son-offre-a-differents-secteurs-de-la-societe/



Ⓐ Capture d'écran du 14 novembre 2025 © *AFPS*



Ⓑ Capture d'écran du 12 mars 2026 © *AFPS*



Ⓒ Capture d'écran du 14 mars 2026 © *AFPS*

Colonne de gauche : *Recherche des magasins de la chaîne Shuk Mehadrin (https://easy.co.il/en/search/shukmehadrin) et des points de vente Carrefour (https://easy.co.il/en/list/carrefour) respectivement. La succursale Shuk Mehadrin de Neve Ya'akov appartient aux deux listes en 2025 comme en 2026, mais sous enseigne Carrefour en 2025* Ⓐ *et sous enseigne Shuk Mehadrin en jusqu'en mars 2026* Ⓑ*.*

Colonne de droite : *Fiche de ce magasin sur le même site à la page https://easy.co.il/en/page/26392489*
Même si en 2026 la fiche le présente sous enseigne « Shuk Mehadrin », le magasin continue à offrir – en hébreu - les produits et les services du groupe Carrefour comme le montre la traduction Google proposée ci-dessous(✱*).*

Enfin, lors d'une dernière consultation au bouclage de cette note (14 mars 2026), les deux mêmes pages (https://easy.co.il/en/list/carrefour) et https://easy.co.il/en/page/26392489 présentent à nouveau cette succursale de Neve Ya'akov comme une enseigne Carrefour Ⓒ*.*

✱ Le géant international de l'alimentation, présent dans tout le pays propose une large gamme de produits Carrefour à des prix imbattables, vous permettant d'économiser des dizaines de pour cent sur vos achats. Cet avantage est valable uniquement pour les paiements effectués avec une carte de crédit « Membre » et sera appliqué lors du paiement.

Par ailleurs, l'identification visuelle du point de vente est aussi confuse : l'enseigne portée en façade à l'entrée du magasin était depuis, au moins les années 2010, celle de la chaîne Shuk Mehadrin. En novembre 2024 (au moment de l'annonce du passage sous nom de marque Carrefour) l'enseigne en façade devient celle d'un Carrefour Market qui restera visible sur Google Maps jusqu'à, au moins, juin 2025. Mais la photo de cette enseigne a disparu du site lors d'une consultation en octobre 2025, et une visite sur place le 02 novembre 2025 montre qu'elle a été remplacée à nouveau par l'enseigne de Shuk Mehadrin (alors que le magasin est encore répertorié sous le nom de marque Carrefour sur le site https://easy.co.il/en/list/carrefour jusqu'au 14 novembre 2025 au moins). Par ailleurs, la façade postérieure du magasin a elle aussi un historique qui interroge. Une vue 3D du bâtiment pubié en 2011 sur Google Street View montre que la façade arrière porte alors une seule enseigne, d'une autre entreprise. Une photo prise en août 2025 et publiée dans le rapport Oxfam *« Stop au commerce avec les colonies illégales »*[37] révèle l'ajout, à côté de ce panneau, d'un deuxième panneau, Carrefour Market, fléchant vers l'entrée du magasin, et suggérant que celui-ci est effectivement passé sous enseigne Carrefour entretemps. Mais la visite sur le terrain du 02 novembre 2025 révèle qu'il n'y a pas ou plus d'enseigne Carrefour Market sur cette façade non plus.



A Décembre 2017
Source : Google Maps

B Juin 2025
Source : Google Maps

C Novembre 2025
© Permission du photographe

Evolution de la façade du magasin franchisé de Neve Ya'akov.

A *En 2017, elle porte l'enseigne de Shuk Mehadrin ;*

B *En novembre 2024 une nouvelle enseigne Carrefour Market est installée, qui restera visible sur Google Maps jusqu'à au moins juin 2025 ; en octobre 2025, elle a disparu de Google Maps ;*

C *Une visite sur place le 02 novembre 2025 montre qu'une enseigne de Shuk Mehadrin a été réinstallée.*



A Octobre 2011
Source : Google Street View

B Août 2025
Source : Rapport Oxfam 2025[38]

C 02 Novembre 2025
© Permission du photographe

Evolution de la façade arrière du bâtiment du magasin.

A *En 2011 elle ne porte que l'enseigne d'une autre société ;*

B *En août 2025, un nouveau panneau Carrefour Market flèche vers l'entrée du magasin selon une information d'Oxfam ;*

C *En novembre 2025 ce panneau n'est plus présent.*

La question se pose de la raison de ces errements dans l'affichage de la proximité entre le groupe Carrefour et ce magasin installé dans un territoire annexé illégalement par Israël. On peut peut-être s'interroger sur la concomittance avec des publications ou des signalements (base de données de Who Profits, signalement au HCDH des Nations unies, rapports DBIO, rapport Oxfam) qui ont donné de la visibilité à cette succursale. Ce qui atttesterait d'une relation mal assumée de Carrefour avec ses magasins franchisés dans le TPO, et de tentatives de la dissimuler dans un contexte de dénonciation publique et de dénégations du PDG du groupe[39].

---

37 Oxfam, Commerce avec les colonies illégales : Comment les Etats et entreprises étrangères permettent à Israël de mettre en oeuvre sa politique de colonisation illégale, 15 septembre 2025, https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2025/09/Rapport-Stop-au-commerce-avec-les-colonies-illegales-VF-Oxfam-International.pdf

38 Ibid

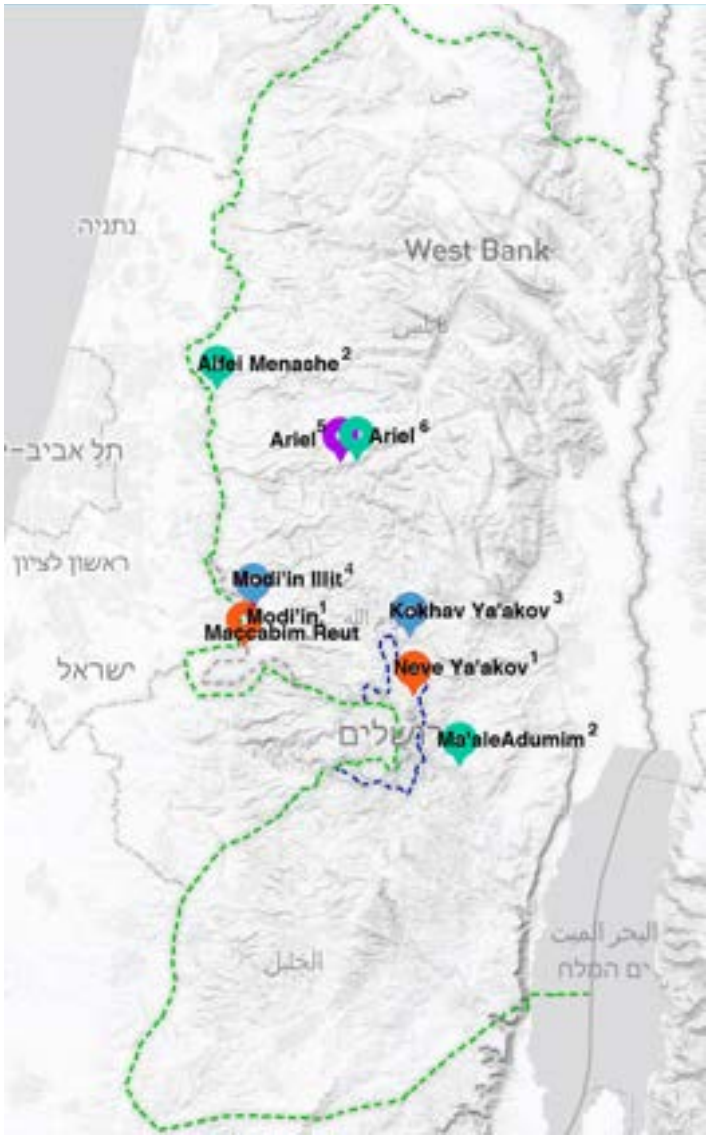
39 BFM Business, *«Une stricte neutralité politique»*: le patron de Carrefour s'explique sur la présence du groupe en Israël, 28 mai 2025, https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/une-stricte-neutralite-politique-le-patron-de-carrefour-s-explique-sur-la-presence-du-groupe-en-israel_AD-202505280526.html

ANNEXE 3 - LES FRANCHISÉS DE CARREFOUR DANS LE TPO

1. Recensement des points de vente dans le TPO de la société Global Retail C.I. LTD/Yenot Bitan, franchisée de Carrefour

A l'occasion des notes d'actualisation précédentes, 10 magasins du groupe Global Retail C.I. Ltd, franchisé de Carrefour avaient été identifiés - sous les enseignes Yenot Bitan, Mega Ba'ir, ou Shuk Mehadrin - dans 8 colonies en territoire occupé ou annexé illégalement par Israël. En mars 2026, 2 magasins sont sous enseigne Carrefour (l'un à Modi'in-Maccabim-Reut, l'autre à Neve Ya'akov).

6 autres magasins sont toujours en activité sous leurs enseignes d'origine dans les colonies d'Ariel, Alfei Menashe, Mod'in Illit, Kokhav Ya'akov et Ma'ale Adumim. 2 de ces magasins n'ont pas été retrouvés (Beit El, Kokhav Ya'akov), vraisemblablement fermés.



Répartition des points de vente de Global Retail C.I. Ltd/Yenot Bitan dans le TPO par enseignes.

Le pointillé vert suit la ligne d'armistice de 1949 qui représente la limite du territoire d'Israël reconnu de facto par la communauté interntionale. Le pointillé bleu sombre indique la limite municipale de Jérusalem-Est annexée.

Succursales passées sous enseigne Carrefour

Enseignes Yenot Bitan

Enseignes Shuk Mehadrin

Enseigne Mega Ba'ir

Cette carte est réalisée à partir des cartes et des informations disponibles sur les sites suivants :

1 https://easy.co.il/en/search/Carrefour
2 https://easy.co.il/en/search/yenot-bitan
3 https://easy.co.il/en/search/shukmehadrin
4 https://easy.co.il/en/page/26392399
5 https://החיתפ-תועש.org.il/opening-hours/%d7%9e%d7%92%d7%94-%d7%90%d7%a8%d7%99%d7%90%d7%9c-%d7%90/
6 https://mapy.com/en/zakladni?source=osm&id=6115521&x=35.1973642&y=32.104576&z=19

Dernière consultation 14 mars 2026

2. Programme d'expansion des colonies dans lesquelles les franchisés du groupe Carrefour sont implantés

Ces magasins des franchisés du groupe Carrefour participent activement à l'économie, donc au maintien et au développement, des colonies dans lesquelles ils sont implantés, développement illustré par les appels d'offres de constructions neuves et les plans immobiliers approuvés en 2025.[40]

Colonie	**Appels d'offres construction en 2025 (nombre de logements)**	**Plans approuvés en 2025 (nombre de logements)**
Neve Ya'akov	**500** (quartier Adam Ouest)	**2 970** (dont les 500 appels d'offres)
Kokhav Ya'akov	**627**	**1 247** (dont les 627 appels d'offres)
Ma'ale Adumim (dont E1)	**6 701** (3 401)	**6 916** (dont les appels d'offres 2025)
Ariel	**731** (plan approuvé en 2021)	**730** (+ 140 à venir)
Alfei Menashe	**3**	Acquisition de terres en vue de plans à venir
Modi'in Illit et périphérie	**500**	**1 283** (+ 478 en cours d'approbation)
Quartier Maccabim de Modi'in	Pas de données (Modi'in-Maccabim-Reut est traitée comme une ville israélienne)	

40 Rapports Peace Now : https://peacenow.org.il/en/jerusalem-is-expanding-into-the-west-bank ; https://peacenow.org.il/en/summary-of-2025-in-settlements ; https://peacenow.org.il/en/for-the-first-time-a-plan-to-build-house-units-beyond-the-separation-barrier-as-a-settlement-expansion ; https://peacenow.org.il/en/tenders-for-4030-units ; https://peacenow.org.il/en/advancement-of-1276-housing-units-in-the-west-bank

CE RAPPORT A ÉTÉ RÉALISÉ PAR :

Association France Palestine Solidarité (AFPS)
L'AFPS a été fondée en mai 2001, à partir de l'Association médicale franco-palestinienne et de l'Association France-Palestine. Elle regroupe 7 300 adhérents. L'AFPS a pour vocation le soutien au peuple palestinien notamment dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux. Elle rassemble des personnes physiques attachées au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à la défense des droits humains. Elle agit pour une paix réelle et durable fondée sur l'application du droit international en lien avec le peuple palestinien et ses représentants légitimes.

AL-HAQ
Al-Haq est une ONG de droits humains palestinienne indépendante, basée à Ramallah, en Cisjordanie. Fondée en 1979, pour protéger et promouvoir les droits humains et l'état de droit dans le Territoire palestinien occupé, l'organisation jouit du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies. Al-Haq documente les violations des droits individuels et collectifs des Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé quelle que soit l'identité de l'auteur, et cherche à mettre fin à ces violations grâce à des actions de plaidoyer auprès des instances locales, nationales et internationales ainsi qu'en mettant en cause la responsabilité des auteurs. Al-Haq coopère aussi avec des organisations de la société civile et des institutions publiques palestiniennes pour que les lois et politiques palestiniennes soient conformes aux normes internationales en matière de droits humains. Cette organisation dispose d'une bibliothèque dédiée au droit international qu'elle met à disposition des communautés locales. Al-Haq est membre de la Commission internationale des juristes (CIJ), de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), du réseau Euro-méditerranéen des droits humains (EMHRN), de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), de la coalition « Habitat international coalition » et du réseau palestinien des ONG (PNGO).

Confédération Générale du Travail (CGT)
La Confédération générale du travail, forte de 600 000 adhérents, est l'une des organisations syndicales confédérées représentatives en France. Par son analyse, ses propositions et son action, elle agit pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité. Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, dans l'entreprise comme dans la société. Au plan international, elle s'engage dans d'importants projets de solidarité et porte une attention particulière aux logiques de développement humain durable.

Fédération CGT du Commerce et des Services
La Fédération CGT du Commerce, des Services est née en avril 1973 à Issy-les-Moulineaux. Aujourd'hui, elle représente près de 45 000 syndiqués, répartis sur 80 branches et plus de 100 conventions collectives encadrant les activités du commerce, des services, des hôtels cafés restaurants et du particulier employeur. La Fédération, c'est aussi une Commission Exécutive Fédérale (CEF) composée de 60 membres et un Collectif d'Animation et d'Impulsion (CAI) de 15 membres issus de la Commission Exécutive Fédérale.

Ligue des droits de L'Homme (LDH)
Fondée en 1898, la Ligue des droits de l'Homme et du citoyen est un acteur civique libre et indépendant. Elle combat les injustices, le racisme, le sexisme, l'antisémitisme et les discriminations de tous ordres et défend les libertés. La LDH est une association généraliste. Elle agit aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire et promeut la responsabilité sociale des entreprises et l'amélioration des services publics. La LDH considère que pour se construire, l'humanité a besoin de la réalisation effective des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux, culturels et écologiques et que les droits se confortent les uns les autres. Avec la FIDH, et le réseau Euromed-droits, elle tente d'imposer l'inscription de la lutte pour les droits de l'Homme et le respect du droit international dans les actes de l'Union européenne.

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine
La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine rassemble 41 associations pour en dégager une position commune : l'application effective du droit à l'autodétermination de l'ensemble du peuple palestinien. La PFP a pour objectif d'accompagner ses membres dans l'interpellation et le dialogue avec les instances nationales et internationales et de renforcer leurs capacités en termes d'éducation, de sensibilisation et de communication.

Union Syndicale Solidaires
L'Union syndicale Solidaires regroupe 110 000 adhérent·e·s. Elle est active dans de nombreux secteurs professionnels. Elle agit en France pour la défense des intérêt s matériels et moraux des salarié·e·s et la transformation sociale : pour les salaires, l'emploi, la protection sociale, l'amélioration des conditions de travail, des droits et des libertés à l'entreprise, pour la transition écologique, l'égalité, la justi ce sociale et la répartition des richesses. Elle agit avec les travailleur·se·s et les peuples au plan international conformément à ses tra ditions de solidarité, d'antiracisme, et ses combats en faveur des libertés et de la paix. Elle est membre d'associations de soutien au peuple palestinien et du réseau syndical international de solidarité et de lutte.

Ce travail a été initié par notre camarade
et ami Jean Louis qui nous a quittés en chemin.
Cette note lui est dédiée.